

Appel à résidence de création autour des mobilités douces - été 2025

Centre d'art - île MoulinSart

Date limite de candidature

1er octobre 2024

Présentation du Centre d'art - île MoulinSart (Fillé-sur-Sarthe)

Le Centre d'art de l'île MoulinSart (ile-moulinsart.fr), créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions, d'éditions et d'actions de médiation. Il reçoit le soutien de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture. Le Centre d'art de l'île MoulinSart est géré et administré par la Communauté de communes du Val de Sarthe regroupant 16 Communes (30 000 habitants).

L'île MoulinSart, à Fillé-sur- Sarthe, est un véritable écrin de nature (site touristique et culturel figurant parmi les lieux les plus fréquentés de la Sarthe avec plus de 37 000 visiteurs à l'année). Construit au XVe siècle, non loin, le Moulin Cyprien plonge sa roue à aubes dans la Sarthe. Ici, la mouture se fait à la meule de pierre et à partir de céréales produites localement. L'équipement rénové permet la mouture de deux céréales : le blé et le sarrasin. Labellisées Agriculture Biologique, les farines sont vendues sur place, à la Boutique et servent aux ateliers pédagogiques.

Le Centre d'art de l'île MoulinSart propose à un.e artiste plasticien.ne ou collectif d'artistes de développer un travail ancré sur le territoire sur la question des mobilités, en l'investissant entre juin et août 2025 (temps de recherche en amont possible selon disponibilités).

Mots clés : mobilités douces, transitions, transmission, nature, territoire, voie verte.

Le projet, visant des démarches croisées entre culture et nature, doit être en capacité de s'adresser à une pluralité de publics, parfois peu habitués à pousser les portes d'un centre d'art. Il devra permettre de proposer une pratique encadrée, une démarche de spectateur accompagné, des temps de rencontres et des restitutions publiques. Il pourra être fait appel à un langage artistique spécifique ou à une démarche croisant les langages (arts plastiques, cinéma documentaire, écriture, photo, son,...).

Présentation de la Communauté de communes du Val de Sarthe :

Située au Sud-Ouest de l'agglomération du Mans, la Communauté de communes du Val de Sarthe rassemble 16 Communes et 31 000 habitants :

Cérans-Foulletourte (3 387 habitants), Chemiré-le-Gaudin (995 habitants), Étival-lès-Le Mans (1 887 habitants), Fercé-sur-Sarthe (580 habitants), Fillé-sur-Sarthe (1 525 habitants), Guécélard (3 172 habitants), La Suze-sur-Sarthe (4 563 habitants), Louplande (1 486 habitants), Malicorne-sur-Sarthe (1 882 habitants), Mézeray (1 852 habitants), Parigné-le-Pôlin (1 051 habitants), Roëzé-sur-Sarthe (2 569 habitants), Saint-Jean-du-Bois (609 habitants), Souigné-Flacé (657 habitants), Spay (2 843 habitants) et Voivres-lès-Le Mans (1 359 habitants).

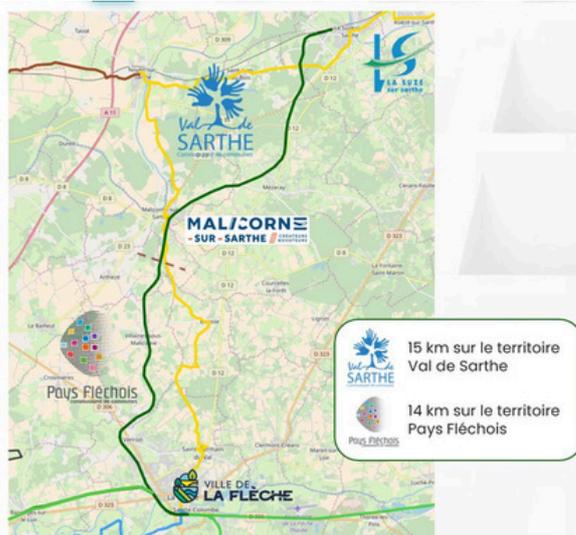
La compétence mobilité de la Communauté de communes du Val de Sarthe :

La Communauté de communes a transféré la compétence organisation de la mobilité (AOM) au Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe, syndicat mixte qui regroupe 6 Communautés de communes autour du Mans Métropole, et qui a pour mission de développer sur son périmètre les services de mobilité en direction des structures employeuses du territoire (application covoiturage, mobilité solidaire, développement de lignes de transport en commun, autopartage...).

Pour autant, la Communauté de communes reste compétente en matière de voirie en dehors des agglomérations et hors voiries départementales. Au titre de cette compétence de planification routière, elle dispose d'un schéma cyclable porté à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe, approuvé en Conseil communautaire en juin 2023 et qui valide 15 itinéraires cyclables à déployer sur le territoire. L'objectif est d'assurer le développement d'une dynamique cyclable communautaire tenant compte des enjeux et des freins liés à la pratique du vélo en milieu rural et périurbain en lien avec le projet de territoire communautaire.

Légende :

-  V44, « Vélobuissonnière »
-  V47, « Vallée du Loir à vélo »
-  Liaison Noyen-sur-Sarthe Sablé-sur-Sarthe
-  Voies vertes existantes
-  Projet de 29 km



Le projet de territoire :

Engagée dans un projet de territoire ambitieux à l'horizon 2035, la Communauté de communes du Val de Sarthe décline, dans chacun de ses champs d'intervention, 3 grands axes pour relever les défis des transitions écologiques et sociétales dont celui-ci :



a. *Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport*

Développer les mobilités actives (vélos, trottinettes...)

Développer les infrastructures de transport doux (voies vertes, chemins de randonnée)

Développer les transports en commun

Développer les mobilités partagées (covoiturage, autopartage)

Contexte, le projet d'inauguration de la voie verte "La Suze-sur-Sarthe <> La Flèche" prévu en 2025 (date non fixée) et traversant 4 Communes du territoire :

Le Conseil départemental de la Sarthe, avec le soutien de la Communauté de communes du Val de Sarthe, a entrepris la construction de 29 kilomètres de voies vertes reliant La Suze-sur-Sarthe à La Flèche par réaménagement d'anciennes voies ferrées.

A l'échelle du territoire, la voie verte concernera les **Communes de La Suze-sur-Sarthe, St-Jean-du-Bois, Mézeray et Malicorne-sur-Sarthe (12.5 km)**, puis se poursuivra sur la Communauté de communes du Pays Fléchois.

Elle permettra, non seulement au public des touristes à vélo de faire de l'itinérance (faire se rejoindre la vélocénie Paris le Mont st Michel et la Loire à vélo par le biais de cette voie verte et de petites routes), mais aussi aux locaux de pouvoir faire des trajets quotidiens en mobilités douces (en savoir plus sur le [projet](#)).

En savoir plus sur l'histoire de cette ancienne voie de chemin de fer de l'Aubinière (entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe) mise en service aux voyageurs en 1877 et fermée en 1970, aujourd'hui en cours de réhabilitation en voie verte.

La réalisation de cette voie verte s'accompagnera de la mise à disposition d'équipements le long de son tracé. Du simple banc à l'aire de services, ils enrichissent l'expérience des usagers.

Objectifs de la résidence :

Sensibiliser à ces transformations écologiques et sociétales sur le territoire ; créer des espaces de réflexion sensible sur l'environnement, les modalités de déplacement ; Permettre aux habitants d'avoir un rapport plus responsable et plus poétique à son environnement. Le ou les artistes sont donc invités à s'emparer de ces initiatives et les faire rayonner par un travail de création (en prise avec le réel et/ou imaginaire et poétique).

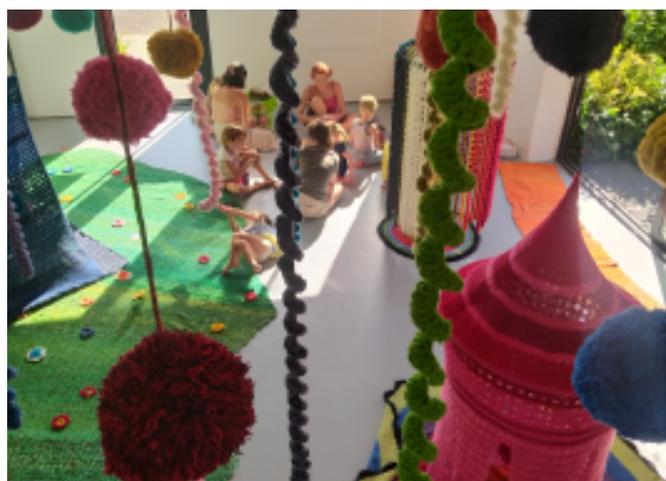
Le projet sera ainsi restitué dans le cadre d'un vernissage et d'une exposition dans le Centre d'art - île MoulinSart à l'été 2025. Il devra également prendre corps en dehors de l'exposition dans le Centre d'art par le biais d'œuvres extérieures et/ou d'ateliers, temps de rencontres avec le public lors de manifestations dans les Communes ou lors d'événements (ex : fête nationale des voies vertes ou semaine européenne de la mobilité en septembre).

Le Centre d'art -île MoulinSart (Fillé-sur-Sarthe) :



Le Centre d'art de l'île MoulinSart (Fillé-sur-Sarthe 72) est un des équipements culturels de la Communauté de communes du Val de Sarthe avec le Musée de la faïence et de la céramique à Malicorne-sur-Sarthe et l'unisSon, établissement d'enseignement musique et danse à La Suze-sur-Sarthe.

Engagée dans une politique culturelle volontariste, la Communauté de communes du Val de Sarthe, outre la gestion d'équipements culturels, décline chaque année des programmations artistiques et actions culturelles au bénéfice des habitant.es de son territoire : éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et autres lieux de vie, spectacles vivants (organisation de deux festivals d'arts de rue : l'île en été sur le site de l'île MoulinSart, le festival itinérant La Belle Virée en Val de Sarthe dans 3 Communes différentes chaque année). Créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, le Centre d'art de l'île MoulinSart est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions, d'éditions et d'actions de médiation. Il reçoit le soutien de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture. L'île MoulinSart constitue un écrin de nature (site touristique et culturel figurant parmi les lieux les plus fréquentés de la Sarthe avec plus de 37 000 visiteurs à l'année). Construit au XVe siècle, non loin, le Moulin Cyprien plonge sa roue à aubes dans la Sarthe. Ici, la mouture se fait à la meule de pierre et à partir de céréales produites localement. L'équipement rénové permet la mouture de deux céréales : le blé et le sarrasin. Labellisées Agriculture Biologique, les farines sont vendues sur place, à la Boutique et servent aux ateliers pédagogiques.



La projet artistique se déclinera selon le calendrier suivant :

- Avant juin 2025 : recherches / création / présence sur le territoire (un minimum de 2 à 3 semaines de présence est attendu, dates de présence à définir selon les possibilités)
- dimanche 8 juin 2025 : présentation de la résidence par des temps de médiation lors d'OPUS #6 - journée de création et d'ateliers Art & Nature sur les extérieurs de l'île MoulinSart.
- 15 heures d'interventions d'éducation artistique et culturelle devront permettre au public de nouer un contact avec l'artiste et sa démarche artistique
- juin à août 2025 : Vernissage et Exposition dans le Centre d'art et possibles restitutions en hors les murs

L'artiste ou collectif d'artistes sera/seront accueilli.e.s sur le site de l'île MoulinSart, dans un logement au cœur du cadre bucolique de l'île MoulinSart, en pleine nature et tout confort comprenant 2 chambres avec 2 SDB et toilettes attenantes et 4 lits simples, espace cuisine (les repas étant à charge de l'artiste ou du collectif d'artistes).

Le logement :

Il s'agit d'un appartement tout confort sur le site de l'île MoulinSart (3ha). L'appartement est entouré du canal et donne vue sur la rivière Sarthe et le Moulin Cyprien.

Le logement d'environ 70m² comprend une kitchenette/salon, deux chambres avec salles de bain et toilettes privatives, disposant chacune de deux lits simples, d'un accès à la wiifi.

Sur l'île MoulinSart, les artistes ont également la possibilité d'utiliser une imprimante/copieur (A3/A4) ainsi qu'un atelier de création (outillage bois à disposition sur site).



Profil :

Artistes professionnels plasticiens, photographes, designers, street artists, designers lumière/sonore, architectes paysagers, artistes visuels et/ou intégrant les arts vivants, vidéastes, engagés dans une démarche de création contemporaine (inscription à la maison des artistes ou statut associatif indispensable). Artistes désireux de « transmettre » et de « rencontrer » le public.

Conditions générales :

Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste (ou du collectif) accueilli sera établi.

L'artiste ou collectif d'artistes **bénéficiera / bénéficieront de la publication d'un livrable valorisant le projet (dont la quantité et le format seront à définir, dans la limite du budget fixé par le producteur).**

L'artiste ou collectif d'artistes devront **être autonome(s) lors de leurs déplacements** et dans l'accrochage/décrochage de l'exposition. Seront privilégiés : les artistes qui organiseront leurs propres plannings de déplacements "doux" à travers le territoire.

Enveloppe budgétaire de 5 000 euros TTC comprenant :

- la rémunération de l'artiste ou collectif
- les frais de production liés notamment à la réalisation de l'exposition au Centre d'art
- les déplacements
- les temps de rencontres avec les habitant.es et la mise en place d'un projet d'Education Artistique et Culturelle auprès d'une classe d'un établissement scolaire (au moins 15 heures)
- la réalisation du document mis en forme, valorisant la résidence pour impression d'un livrable (l'édition sera à la charge de la Communauté de communes du Val de Sarthe)

Le dossier de candidature comprendra :

- Attestation d'affiliation à la maison des auteur.ice.s, artistes, SIRET, ou n° de Siren pour les associations

Une présentation du projet comprenant :

- une note d'intention
- les modalités de rencontres avec les habitant.es, les formats de recueil de leur parole
- les temps d'éducation artistique et culturelle envisagés et leurs modalités/formats
- un planning prévisionnel
- un budget prévisionnel présentant les postes de dépenses
- Des portfolios présentant le projet et les travaux réalisés antérieurement
- Un curriculum vitae

Dossier de candidatures à envoyer par e-mail au plus tard le 1er octobre 2024 en précisant comme objet "Candidature résidence de création mobilités / été 2025"
à : centre.art@cc-valdesarthe.fr